

Avocats Sans Frontières (ASF) se mobilise en faveur de Me Muhannad al Hassani, avocat syrien de renom, inquiété par les autorités syriennes en raison de son action de défense des droits humains.

Me Muhannad al Hassani est un avocat des droits de l'homme, membre du barreau de Damas et président de l'organisation syrienne pour les droits humains « *Swasiya* » - organisation qui surveille et porte à la connaissance du public les violations des droits humains commises par les autorités syriennes. Il a joué à plusieurs reprises le rôle d'observateur lors de procès devant la *Cour Suprême de Sûreté de l'Etat* et est connu pour son action de défense des droits des prisonniers politiques en Syrie.

Selon les informations à disposition, Me Muhannad al Hassani a été arrêté le 28 juillet 2009 par les autorités syriennes au motif d'avoir porté « *atteinte au sentiment national* » et pour « *diffusion de fausses informations* » - infractions pour lesquelles il encourt une peine pouvant aller jusqu'à quinze ans d'emprisonnement. Me Muhannad al Hassani a été conduit le 30 juillet au Palais de Justice de Damas où il a été interrogé lors d'une audience à huis clos sans pouvoir être assisté d'un avocat. La date du procès de Me Muhannad al Hassani n'a pas encore été fixée.

En parallèle à cela, Me Muhannad al Hassani risque de se voir suspendre de son droit d'exercer la profession d'avocat par la commission disciplinaire du Barreau de Damas pour des motifs qui semblent manifestement peu correspondre au besoin d'assurer la discipline au sein de la profession.

Avant son arrestation, Me Muhannad al Hassani avait été interrogé à plusieurs reprises sur ses activités de défense de détenus politiques et sur les activités de son organisation, ce qui tend à attester le fait qu'il soit inquiété en raison de ses activités professionnelles en faveur des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Toutes les informations à disposition, laissent à penser que Me Muhannad al Hassani fait l'objet d'une détention abusive visant à l'intimider et à le dissuader de poursuivre ses activités.

Avocats Sans Frontières (ASF) tient dès lors à rappeler que le libre exercice de la profession d'avocat doit être garanti et protégé en toutes circonstances par les autorités. Il est essentiel que les avocats puissent exercer leur profession en toute indépendance, sans entrave ni intimidation et qu'ils ne soient menacés ou ne fassent l'objet de poursuites pour leurs activités légitimes de défense.

En réaction à l'arrestation de Me Muhannad al Hassani, ASF s'est attelé à rechercher une très large mobilisation de différents Ordres d'Avocats afin qu'ils interpellent par écrit les Barreaux de Damas et de Syrie et les plus Hautes Autorités Syriennes pour que soit mis fin aux poursuites et autres formes de harcèlement ou d'intimidation contre Me Muhannad al Hassani.

Le 27 août 2009